

# REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

↻ JEUDI 7 MARS 2019 à 20 H 00

## ORDRE DU JOUR

- ⊗ Désignation du secrétaire de séance.
- ⊗ Adoption du procès verbal de la séance du 29 novembre 2018.

### ➤ **DIRECTION GENERALE DES SERVICES**

- 1 → Remplacement d'une Conseillère Municipale – Nouvelle installation.
- 2 → Remplacement d'une Conseillère Municipale – Modification de la composition des commissions municipales.

### ➤ **SERVICE RESSOURCES**

- 3 → Rapport d'Orientation Budgétaire 2019.
- 4 → Création d'un poste permanent à temps non complet.
- 5 → Suppressions et créations de deux postes permanents à temps non complet.
- 6 → Modification du tableau des effectifs du personnel communal.
- 7 → Recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité.

### ➤ **SERVICES TECHNIQUES**

- 8 → Eclairage public 2019 – Demande d'une subvention auprès de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.) et auprès de la Fédération Départementale de l'Energie du Pas-de-Calais.
- 9 → Inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) - Modification de l'itinéraire de randonnée « La Baie Saint Jean».

## ➤ **SERVICE URBANISME FONCIER**

**10** → Opération d'Aménagement et de Programmation (OAP) Berlioz – Réalisation de 28 logements locatifs sociaux – Cession de terrain à Habitat Hauts-de-France.

**11** → Square Marin La Meslée – Espace vert appartenant à la SA HLM Axentia – Cession à la ville de Wimereux.

## ➤ **SERVICE ADMINISTRATION GENERALE**

**12** → Règlement de la cantine scolaire municipale – Modification.

## ➤ **SERVICE ANIMATIONS**

**13** → Bibliothèque municipale - Demande d'accès aux services de la Médiathèque Départementale du Pas-de-Calais – Convention – Autorisation de Monsieur le Maire à signer.

## ➤ **SERVICE SECURITE ET DOMAINE PUBLIC**

**14** → Opale Capture et Environnement – Renouvellement de la convention avec la Ville – Autorisation de Monsieur le Maire à signer.

## ➤ **DIRECTION GENERALE DES SERVICES**

**15** → Aménagement de l'Avenue Foch – Demande de subvention auprès du Conseil Régional Hauts-de-France dans le cadre de la Politique Régionale d'Aménagement et d'Equilibre des Territoires (PRADET).

**16** → Comité National d'Action Sociale (CNAS) – Désignation des délégués locaux - Modification.

**17** → Compte-rendu des décisions prises par Monsieur le Maire par délégation du Conseil Municipal en vertu de la délibération n° 27 du 13 décembre 2017.

Vu, le D.G.S.

Le Maire de Wimereux,  
**Francis RUELLE.**

## **NOTE DE SYNTHÈSE**

### **DELIBERATION N° 1 : REMPLACEMENT D'UNE CONSEILLERE MUNICIPALE – NOUVELLE INSTALLATION.**

Suite à la vacance du siège d'une Conseillère Municipale issue de la liste « Pour Wimereux Continuons », Monsieur le Maire informe l'Assemblée délibérante qu'il convient de procéder à l'installation immédiate du membre venant succéder le dernier élu sur ladite liste.

### **DELIBERATION N° 2 : REMPLACEMENT D'UNE CONSEILLERE MUNICIPALE – MODIFICATION DE LA COMPOSITION DES COMMISSIONS MUNICIPALES.**

Conséquence de la délibération précédente, il convient d'apporter une modification dans la composition des commissions municipales concernées (finances et personnel communal ; fêtes – tourisme – culture – jumelage ; circulation, dénomination des rues, foires et marchés). Monsieur le Maire propose à l'Assemblée, pour une meilleure lisibilité, de profiter de l'occasion pour abroger les délibérations précédentes.

### **DELIBERATION N° 3 : RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2019.**

Comme chaque année, le Conseil Municipal est invité à tenir son Rapport d'Orientation Budgétaire dans les deux mois précédents le vote du budget, comme prescrit par l'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales. Ce rapport porte sur les orientations générales du budget de l'exercice ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés. Le rapport est joint à la présente note de synthèse.

### **DELIBERATION N° 4 : CREATION D'UN POSTE PERMANENT A TEMPS NON COMPLET.**

Cette délibération ouvre un poste d'adjoint technique, à temps non complet 29 H 30 hebdomadaire, permettant ainsi la nomination d'un agent au sein du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux.

### **DELIBERATION N° 5 : SUPPRESSIONS ET CREATIONS DE DEUX POSTES PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET.**

Cette délibération permettra de faire évoluer le temps de travail de deux agents, déjà en poste, au sein de la filière technique.

### **DELIBERATION N° 6 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL.**

Cette délibération va permettre la nomination d'agents au sein des effectifs du personnel communal.

**DELIBERATION N° 7 : RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS SUR DES EMPLOIS NON PERMANENTS POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE.**

Cette délibération va permettre d'ouvrir des postes permettant de faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité.

**DELIBERATION N° 8 : ECLAIRAGE PUBLIC 2019 – DEMANDE D'UNE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (D.E.T.R.) ET AUPRES DE LA FEDERATION DEPARTEMENTALE DE L'ENERGIE DU PAS-DE-CALAIS.**

Depuis de nombreuses années, la Commune s'est engagée à renouveler son parc d'éclairage public vieillissant et très consommateur d'énergie dans le cadre d'un programme pluriannuel. Pour l'année 2019, la Ville va poursuivre le changement des ballons fluos et la mise aux normes des armoires électriques. L'Etat, par le biais de la dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.), et la Fédération Départementale de l'Energie du Pas-de-Calais (FDE 62) sont susceptibles d'accompagner financièrement la Commune. Il est donc demandé au Conseil Municipal d'approuver le projet et d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de la FDE 62 et de l'Etat au titre de la D.E.T.R.

**DELIBERATION N° 9 : INSCRIPTION AU PLAN DEPARTEMENTAL DES ITINERAIRES DE PROMENADE ET DE RANDONNEE (PDIPR) - MODIFICATION DE L'ITINERAIRE DE RANDONNEE « LA BAIE SAINT JEAN».**

Le Président du Conseil Départemental a informé Monsieur le Maire de la modification de l'itinéraire de randonnée « la Baie Saint Jean » en inscrivant deux nouveaux tronçons sis 38 rue du Docteur Calmette et 39 rue du Tennis. Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur cette proposition de modification.

**DELIBERATION N° 10 : OPERATION D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION (OAP) BERLIOZ – REALISATION DE 28 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX – CESSION DE TERRAIN A HABITAT HAUTS-DE-FRANCE.**

Afin de répondre aux objectifs du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) et notamment du Programme Local de l'Habitat, le bailleur social Habitat Hauts-de-France a obtenu un permis de construire pour la réalisation de 28 logements situés dans l'Opération d'Aménagement et de Programmation « Hector Berlioz ». Le terrain avait été rétrocédé en 2008 à la commune de Wimereux par Habitat Hauts-de-France. Monsieur le Maire propose de revendre l'entité foncière nécessaire à la réalisation des 28 logements locatifs sociaux au bailleur social, à l'euro symbolique.

**DELIBERATION N° 11 : SQUARE MARIN LA MESLEE – ESPACE VERT APPARTENANT A LA SA HLM AXENTIA – CESSION A LA VILLE DE WIMEREUX.**

La SA HLM AXENTIA est toujours propriétaire d'un espace vert de 18 m2 Square Marin la Meslée. Cet espace est contigu aux espaces verts communaux existants. La société d'HLM AXENTIA propose de céder à la commune de Wimereux, à l'euro symbolique, l'espace vert concerné.

**DELIBERATION N° 12 : REGLEMENT DE LA CANTINE SCOLAIRE MUNICIPALE – MODIFICATION.**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée délibérante qu'il convient de modifier l'article n° 2 du règlement de la cantine scolaire municipale, en ce qu'il permet de limiter son accès, pour des raisons de sécurité et d'organisation de service, en donnant priorité à l'accueil des enfants dont les parents travaillent.

**DELIBERATION N° 13 : BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE - DEMANDE D'ACCES AUX SERVICES DE LA MEDIATHEQUE DEPARTEMENTALE DU PAS-DE-CALAIS – CONVENTION – AUTORISATION DE MONSIEUR LE MAIRE A SIGNER.**

Le Département du Pas-de-Calais, par le biais de la Médiathèque Départementale, accompagne les collectivités pour créer et développer les bibliothèques. La convention précédente étant arrivée à échéance, il convient de signer une nouvelle convention permettant l'aide du Département pour le prêt de livres à la Bibliothèque Municipale. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

**DELIBERATION N° 14 : OPALE CAPTURE ET ENVIRONNEMENT – RENOUELEMENT DE LA CONVENTION AVEC LA VILLE – AUTORISATION DE MONSIEUR LE MAIRE A SIGNER.**

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée délibérante d'approuver le renouvellement de la convention entre la Ville et la Société Opale Capture Environnement (service animalier rattaché aux villes) pour réaliser, le « ramassage des animaux réputés errants ou blessés, dangereux ou morts, ainsi que les animaux blessés ou morts de la faune sauvage 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 » sur le territoire communal.

**DELIBERATION N° 15 : AMENAGEMENT DE L'AVENUE FOCH – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL REGIONAL HAUTS-DE-FRANCE DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE REGIONALE D'AMENAGEMENT ET D'EQUILIBRE DES TERRITOIRES (PRADET).**

Le Conseil Régional des Hauts-de-France, sollicité par la Commune par l'intermédiaire de la Communauté d'agglomération du Boulonnais, serait susceptible d'apporter son soutien financier à la deuxième phase du projet d'aménagement de l'avenue Foch. Il viendrait ainsi rejoindre la C.A.B., l'Europe (projet Interreg les deux mers « Water Resilient Cities »), l'Agence de l'Eau Artois Picardie et la Fédération Départementale de l'Energie. Il est donc demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter ladite subvention.

**DELIBERATION N° 16 : COMITE NATIONAL D'ACTION SOCIALE (CNAS)  
– DESIGNATION DES DELEGUES LOCAUX - MODIFICATION.**

Lors de la séance plénière du 18 avril 2014 de la Commune, le Conseil Municipal a désigné, comme le prévoient les statuts du CNAS, deux délégués (1 élu et 1 agent) pour une période de 6 ans (2014-2020).

L'agent désigné n'étant plus en poste à ce jour, il convient de le remplacer et d'abroger la délibération n° 14 du 18 avril 2014.

**DELIBERATION N° 17 : COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR  
MONSIEUR LE MAIRE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL EN  
VERTU DE LA DELIBERATION N° 27 DU 13 DECEMBRE 2017.**

Monsieur le Maire rendra compte des décisions prises dans le cadre de sa délégation de pouvoir, depuis la dernière réunion du Conseil Municipal.

Vu, le D.G.S.

Le Maire,  
**Francis RUELLE.**